

## CHAPITRE IV

### RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

#### 4.1. Élections générales de 1834

##### 4.1.1. Analyses contemporaines

Au lendemain des élections générales de 1834, les analyses du scrutin se multiplient, mais celle attribuée à Henry Samuel Chapman, *What is the Result of Elections? Fully Answered*<sup>1</sup>, devient la référence par excellence du moment, reprise çà et là par l'ensemble de la presse bas-canadienne. Cette analyse, outre une partie comparative entre les systèmes «représentatifs» coloniaux et métropolitains, comporte deux principaux volets: (1) l'état et l'étendue de la victoire résolutionnaire et (2) le rejet du caractère «national» de la dernière élection. Dans ce premier volet, la rédaction du *Daily Advertiser* met l'accent sur la défaite antirésolutionnaire, c'est-à-dire qu'en comparant le résultat de l'élection avec la composition du XIV<sup>e</sup> Parlement, surtout en fonction du vote sur les 92 Résolutions, on démontre le recul des «principes» antirésolutionnaires. Selon cette étude, statistiques à l'appui, la plupart des députés antirésolutionnaires ont été remplacés par des candidats favorables aux 92 Résolutions. En effet, des vingt-sept députés opposés aux Résolutions qui siégeaient à la dernière session, dix-sept ne se sont pas représentés, desquels treize ont été remplacés par des candidats résolutionnaires<sup>2</sup>. Et puis, des dix antirésolutionnaires qui ont sollicité un nouveau mandat auprès de l'électorat bas-canadien, cinq ont subi la défaite au profit du camp résolutionnaire. De leur côté, les

---

<sup>1</sup> *What is the Result of Elections? Fully Answered*, Montréal, Éditions du Daily Advertiser, 8 décembre 1834, 18p.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 11.

résolutionnaires qui ont brigué de nouveau les suffrages ont, sans exception, reçu l'appui populaire, de sorte que les antirésolutionnaires sont maintenant réduits à une place marginale au sein de la prochaine Assemblée législative, n'étant que neuf députés, contre soixante-dix-neuf membres pour les résolutionnaires<sup>3</sup>. Selon Chapman, la victoire résolutionnaire est encore plus spectaculaire si on associe au nombre de sièges obtenus l'ensemble de la population des circonscriptions correspondantes; ainsi, la population représentée par des résolutionnaires passe de 373 381<sup>4</sup> personnes, lors du dernier Parlement, à 483 639 pour le XV<sup>e</sup> Parlement, ce qui sur une population totale de 511 917 habitants représente une proportion de 94%<sup>5</sup>. Cette interprétation, bien qu'elle rallie la majorité des journaux résolutionnaires<sup>6</sup>, reçoit de vives critiques de la part de la presse antirésolutionnaire, en particulier de la *Gazette de Québec*, qui rejette d'emblée l'utilisation de «blocs de population» comme outils servant à démontrer la croissance ou le déclin d'une idée, surtout lorsque cet usage permet de gommer les «contestations» dans les circonscriptions et, du même coup, permet d'éliminer, à l'intérieur des analyses, toute prise en compte d'opposition aux Résolutions<sup>7</sup>. De même, *L'Ami du peuple* se moque de la représentativité des résolutionnaires en la ramenant à des considérations beaucoup plus humbles. En effet, grâce à un calcul complexe<sup>8</sup> la rédaction du journal réduit le vote résolutionnaire à 18 485 votes exprimés alors que la population francophone totale est de 477 092. Les députés résolutionnaires n'auraient été élus que par 3,8% de la population<sup>9</sup>!

La seconde partie de l'analyse du *Daily Advertiser* porte sur la dénégation du caractère «national», voire «raciste» de la dernière élection. Cette interprétation s'inscrit en faux contre une assertion antirésolutionnaire voulant que la conduite de la dernière élection ait été dirigée

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

<sup>4</sup> Chapman s'inspire du recensement de 1831 pour le Bas-Canada.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>6</sup> *Le Vindicator* et *La Minerve* reproduisent intégralement l'Analyse du *Daily Advertiser*, alors que *Le Canadien* se sert de ces données pour constituer sa propre analyse.

<sup>7</sup> *Quebec Gazette*, 28 novembre 1834, p. 2.

<sup>8</sup> La rédaction du journal se sert du nombre de catholiques et de protestants relevé dans le dernier recensement pour extrapoler le nombre réel d'anglophones et de francophones au Bas-Canada. Puis, elle totalise le nombre de voix reçues par les candidats des deux camps (il ne s'agit donc pas du nombre réel d'électeurs puisque ces derniers pouvaient, à leur gré, voter pour un seul ou deux candidats à la fois) et la compare avec la population totale des circonscriptions pour illustrer le décalage entre la perception résolutionnaire et la réalité.

<sup>9</sup> *L'Ami du peuple, de la religion et des lois*, 16 décembre 1834, p. 1.

à l'encontre de la population d'origine britannique, en fonction d'une exclusion «nationale»<sup>10</sup>. Selon le *Daily Advertiser*, le résultat de l'élection prouve, au contraire, qu'il s'agit plutôt d'une élection de «principes».

«It now only remains for us to notice an attempt which as been made by the rejected Candidates and their friends at Quebec, to generate and foster an impression that the principle of the Elections has been the rejection of every person of British origin. [...]; That is incorrect, we shall presently show. Of the Members rejected, a large proportion are men of Canadian birth [...]; These men were rejected or were deterred from coming forward because they were opposed to the guiding principle of the late contest.»<sup>11</sup>

*La Minerve* abonde dans le même sens:

La bureaucratie ne peut avoir aujourd'hui cette prétention, car les professions de foi des candidats qui se sont présentés pour la présente élection ont été tellement explicites qu'il [est] impossible de révoquer en doute que le principe réformateur n'ait pas été le principe guidant de tout [sic] les choix faits par le peuple.<sup>12</sup>

Toujours selon le *Daily Advertiser*, l'accusation de «racisme» ne peut tenir car les électeurs canadiens ont appuyé les candidats anglophones James Leslie et Robert Nelson à Montréal, en plus d'élire Edmund Bailey O'Callaghan dans une circonscription toute francophone (Yamaska)<sup>13</sup>. Enfin, le nombre de députés d'origine canadienne a peu augmenté, si on compare les nouveaux élus avec la composition de l'ancien Parlement (on passe de soixante et un représentants à soixante-trois), même qu'il est en deça de la proportion réelle de la population, le nombre de députés «canadiens d'origine» devant plutôt s'élever alors à soixante-six députés, selon le calcul de la rédaction<sup>14</sup>.

Cette argumentation ne satisfait guère les antirésolutionnaires qui déplorent l'injustice que s'appête à vivre la communauté anglophone.

---

<sup>10</sup> «Suite du triomphe électoral», *Gazette de Québec*, 11 novembre 1834, p. 1.

<sup>11</sup> *What is the Result of Elections? Fully Answered*, p. 12-13.

<sup>12</sup> *La Minerve*, 1<sup>er</sup> décembre 1834, p. 2.

<sup>13</sup> *What is the Result of Elections? Fully Answered*, p. 12-13.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 13.

Ce serait un acte de cruauté envers un *cinquième* de la population, qui n'est pas d'origine française (ce qui n'est certainement pas de sa faute) et qui possède la moitié des biens et capitaux du pays, de le tenir dans l'état de souffrance, de perte et de danger auquel il est réduit, par l'interruption de toutes les affaires législatives et de tout gouvernement efficace depuis trois ans.<sup>15</sup>

Outre l'exclusion pratiquée à l'endroit des citoyens d'origine britannique, la manipulation du peuple canadien, berné par les fausses promesses de ses représentants, serait aussi à l'origine de la défaite antirésolutionnaire.

Les élections ont prouvé de manière évidente, que la majorité des électeurs «d'origine française», à force d'intrigues et d'appels à ses préjugés, peut être portée à appuyer une majorité de l'assemblée de cette origine, sans beaucoup considérer les droits ou les torts, ni le juste ou l'injuste; même à appuyer publiquement, par ses votes, ce qu'elle désapprouve dans l'intérieur de sa conscience.<sup>16</sup>

Contrairement aux résolutionnaires qui voient dans cette élection une première étape vers une amélioration des affaires coloniales et, surtout, vers une affirmation «nationale» canadienne<sup>17</sup>, les antirésolutionnaires considèrent plutôt ce résultat comme un péril à vaincre<sup>18</sup>. La menace contre les libertés futures des habitants opposés à l'opinion résolutionnaire est réelle; après tout, ces derniers n'ont pas hésité à se débarrasser des récalcitrants au sein de leur parti. «Votre opinion, vos remarques nous gênent, on s'en débarrassera. Il ne nous faut que des hommes prêts à souscrire à tout, à nous appuyer en tout, à se plier à toutes les volontés des chefs, hors d'ici la liberté!<sup>19</sup>» De plus, l'avenue radicale que semblent emprunter les principaux dirigeants résolutionnaires ne rassure guère les «modérés» qui espèrent un apaisement des discours; pour eux, il s'agit d'un recul de la «cause réformatrice» plutôt que son avancement<sup>20</sup>.

---

<sup>15</sup> «Suite du triomphe électoral», *Gazette de Québec*, 11 novembre 1834, p. 1.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> *La Minerve*, 1<sup>er</sup> décembre 1834, p. 2.

<sup>18</sup> A Spectator, lettre parue dans *Quebec Gazette*, 14 novembre 1834, p. 3.

<sup>19</sup> Parodie du discours patriote, *L'Ami du peuple, de la religion et des lois*, 8 novembre 1834, p. 2.

<sup>20</sup> Le Franc Patriote, lettre d'un prétendu signataire des 92 Résolutions publiée dans *L'Ami du peuple, de la religion et des lois*, 3 décembre 1834, p. 3. Elle est aussi reproduite en première page de la *Gazette de Québec*, 6 décembre 1834.

Chose certaine, les antirésolutionnaires, amèrement déçus de la tangente privilégiée par le peuple bas-canadien, organisent la résistance. Dès novembre 1834, à Montréal et à Québec<sup>21</sup>, se tiennent des assemblées «constitutionnelles» dont le but est de faire écho aux récriminations antirésolutionnaires en plus de légitimer leurs principales revendications<sup>22</sup>. De plus, l'appel de détresse lancé à la métropole est sans équivoque.

Il [Secrétaire colonial] doit agir. Il faut, ou qu'il laisse le gouvernement de la colonie et tous ses intérêts britanniques dans l'Amérique du Nord (car le Bas-Canada est la clef de toutes les autres provinces) à la majorité, d'origine Française, ou qu'il maintienne par des moyens efficaces la suprématie et l'autorité légitime de la Grande -Bretagne et d'Irlande sur ses colonies. Il n'y a plus de prétextes pour les délais et les demi-mesures.<sup>23</sup>

#### 4.1.2. Analyse

Au premier coup d'oeil, la victoire résolutionnaire paraît magistrale puisque les partisans des 92 Résolutions remportent soixante-seize sièges sur un total possible de quatre-vingt-huit, ce qui équivaut à 86,4% de la représentation bas-canadienne<sup>24</sup>. Même si cette information est révélatrice, il est possible de mesurer autrement l'étendue de la victoire résolutionnaire.

Comme nous l'avons mentionné au troisième chapitre, les élections générales de 1834 se déroulent à deux vitesses: vingt circonscriptions font l'objet d'élection par acclamation, remportées en majorité par les résolutionnaires (voir tableau 4.1.). Cependant, vingt-six autres

---

<sup>21</sup> À Québec, à l'hôtel Albion, se tient le 17 novembre 1834 un dîner public en l'honneur d'Andrew Stuart, candidat défait de la Haute-Ville de Québec. Ce dernier, de concert avec John Neilson, est parmi les premiers à mettre en cause l'exclusion «nationale» pour expliquer leur défaite électorale. À Montréal, se tient le 20 novembre, au Tattersall, une réunion des électeurs insatisfaits de la conduite des élections dans le Quartier-Ouest de Montréal. Voir, Johanne Muzzo, *Les mouvements réformiste et constitutionnel à Montréal, 1834-1837*, p. 69-70, «Public Dinner in Honour of Andrew Stuart, esq. at the Albion Hotel, Monday, 17<sup>th</sup> nov.», *Quebec Gazette*, 21 novembre 1834, p. 1. et *Gazette de Québec*, 20 novembre 1834, p.1.

<sup>22</sup> «Déclaration des causes auxquelles l'Association Constitutionnelle de Québec doit sa naissance et des objets pour lesquels elle a été formée», *Gazette de Québec*, 13 décembre 1834, p.1.

<sup>23</sup> «Suite du triomphe électoral», *Gazette de Québec*, 11 novembre 1834, p. 1.

<sup>24</sup> Pour la présente analyse, nous nous basons sur les données recueillies par Jacques Viger, en raison du grand soin avec lequel les votes ont été compilés et de l'exactitude des informations incluses. Fond Verreau (Man 019), *Élection générale des membres de la Chambre d'Assemblée du XV<sup>e</sup> Parlement Provincial du Bas-Canada, 1834*, p. 75-84.

élections sont «contestées» entre les deux partis, dans lesquelles se décide le sort de quarante-neuf représentants. De ce nombre, nous avons exclu six circonscriptions où les enjeux locaux prédominent et se déroulent entre candidats d'un même parti, soit résolutionnaire (L'Assomption, Dorchester, Rimouski et Saguenay) ou antirésolutionnaire (Missisquoi et Shefford). Dans les vingt circonscriptions restantes, nous avons relevé le pourcentage des voix obtenues par les vainqueurs (individuellement ou en combinaison lorsqu'il y a deux candidats élus d'un même parti) à partir du nombre total de vote reçus dans la circonscription<sup>25</sup>, afin de connaître la marge avec laquelle ils l'avaient emporté. Pour les fins de cette étude, nous avons réuni les gagnants en deux catégories, ceux qui avaient amassé 70% et plus du vote et ceux dont le taux de réussite était inférieur à 70%. Dans le tableau 4.2., nous pouvons constater l'importance du vote résolutionnaire dans les circonscriptions disputées entre les deux partis: vingt députés résolutionnaires sur une possibilité de quarante-neuf obtiennent au moins 70% des suffrages alors qu'aucun antirésolutionnaire ne l'emporte avec ce pourcentage. De plus, si on cumule les circonscriptions où les candidats sont élus par acclamation<sup>26</sup> aux comtés où le vote se décide avec une majorité d'au moins 70%, la victoire résolutionnaire est indéniable (voir tableau 4.3.).

**Tableau 4.1.**  
Résumé des élections générales de 1834

Types d'élection	Victoires résolutionnaires				Victoires antirésolutionnaires			
	Circonscriptions (sur 46)		Sièges (sur 88)		Circonscriptions (sur 46)		Sièges (sur 88)	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Par acclamation (20)	19	41,3	37	42,1	1	2,2	2	2,3
«Contestées» (26)	*21	45,6	39	44,3	*6	13,1	10	11,3
Total (46)	*40	86,9	76	86,4	*7	15,2	12	13,6

\*= circonscription partagée entre les deux partis

<sup>25</sup> Le rapport de Viger fait état des votes reçus, mais ne mentionne pas le nombre d'électeurs qui se sont prévalus de leur droit de vote.

<sup>26</sup> En considérant cette mention comme un vote décidé à l'unanimité.

**Tableau 4.2.**

Élections générales de 1834

Allure du scrutin dans les élections «contestées»

Élections «contestées»	Victoires résolutionnaires				Victoires antirésolutionnaires			
	Circonscriptions (sur 26)		Sièges (sur 49)		Circonscriptions (sur 26)		Sièges (sur 49)	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Entre candidats des 2 partis (20)	*17	65,4	31	63,3	*4	15,4	6	12,2
Majorité de 70% et plus	10	38,5	20	40,8	0	----	0	----
Majorité de moins de 70%	*7	26,9	11	22,4	*4	15,4	6	12,2
Entre candidats du même parti (6)	4	15,4	8	16,3	2	7,7	4	8,2
Total (26)	*21	80,8	39	79,6	*6	23,1		20,4

\* = circonscription partagée entre les deux partis

**Tableau 4.3.**

Élections générales de 1834

Circonscriptions remportées par une majorité imposante.

Types d'élection	Victoires résolutionnaires				Victoires antirésolutionnaires			
	Circonscriptions (sur 46)		Sièges (sur 88)		Circonscriptions (sur 46)		Sièges (sur 88)	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Par acclamation (20)	19	41,3	37	42,0	1	2,2	2	2,3
«Contestées»: Majorité de 70% et plus	10	21,7	20	22,7	0	----	0	----
Total (46)	29	63,0	57	64,7	1	2,2	2	2,3

Nous pouvons observer, parmi les élections contestées, que celles dans lesquelles on estime qu'il y a eu violence ou des pratiques électorales douteuses (Quartier-Ouest de Montréal, William-Henry, Beauharnois, Deux-Montagnes, Mégantic et Sherbrooke, des circonscriptions dans lesquelles on trouve les deux communautés linguistiques, voir figure 3.3.), se sont terminées par des résultats serrés, dans lesquels les vainqueurs l'emportent avec moins de 60% des voix (voir tableau 4.2.). Encore une fois, les résolutionnaires ont remporté la majorité de ces circonscriptions, triomphant dans quatre comtés sur six.

Par ailleurs, le rejet de l'idée du vote «national» proposé par le *Daily Adversiser* reste difficile à prouver en raison de l'absence de mention de l'origine ou de la langue des électeurs (hormis à l'intérieur de quelques rares cahiers d'élections disponibles pour l'élection de 1834) ou de proportions de votes reçus des deux communautés linguistiques par chaque candidat. Toutefois, l'identification des «origines» des candidats faite par le *Daily Adversiser* semble fiable, et le rapport de Jacques Viger tend à confirmer l'élection d'au moins vingt-trois candidats d'origine «autre» que canadienne. À part les mentions de violence pour chaque comté qui pourraient témoigner des tensions «nationales» existantes, l'absence d'autres formes de preuves à cet égard rend impossible l'infirmer ou la réfutation d'une telle hypothèse.

## 4.2. Élections générales de 1841

### 4.2.1. Analyses contemporaines

De toutes les analyses produites sur les élections générales de 1841, celle publiée par la *Gazette de Québec* le 10 avril<sup>27</sup>, offre probablement l'information la plus complète, bien qu'elle soit inexacte par endroits, surtout en ce qui concerne l'allégeance des élus. En effet, elle fournit dans un tableau explicite la plupart des données essentielles à la compréhension de l'élection dans chaque circonscription: les renseignements sur les lieux (emplacement du *poll*), la date des élections, le directeur de scrutin en charge, la position des élus sur l'union et la

---

<sup>27</sup> «Élections du Canada, 1841», *Gazette de Québec*, 10 avril 1841, p. 2.

condition des élections (protêt, violence, etc.). Dans son analyse des élections, la *Gazette de Québec* proclame la victoire des antiunionnaires, ces derniers ayant réussi à élire vingt-trois des leurs sur un total possible de quarante-deux, alors que les unionnaires récoltent treize sièges, les six circonscriptions restantes étant sous la gouverne de candidats neutres ou aux «principes incertains». En obtenant vingt-trois députés engagés à faire obstacle à l'Union, les antiunionnaires célèbrent aussi la défaite de Lord Sydenham, qui n'a point obtenu, contrairement à sa volonté initiale, une majorité gouvernementale au Bas-Canada<sup>28</sup>. À cet égard, certains antiunionnaires l'invitent à quitter prestement la colonie à la suite de cet échec. «Ce résultat prouve que les services de M. Thomson ne sont plus requis ici et que le plutôt [sic] il partira pour l'Angleterre avec ses lauriers qu'il a cueillis en Canada sera le meilleur.<sup>29</sup>»

Ce gain des partisans de la réforme est d'autant plus méritoire qu'il fut acquis dans un climat de violence<sup>30</sup> et malgré des manoeuvres électorales douteuses<sup>31</sup>. «Le peuple a contesté les élections malgré la corruption du pouvoir et les violences qu'il lui a fallu supporter. Non seulement il a contesté mais il a encore vaincu. *La majorité des Représentans du Bas-Canada est Réformiste.*<sup>32</sup>» Toutefois, cette victoire n'est que «morale», puisque Canadiens et antiunionnaires se retrouvent tout de même minoritaires au Parlement de la Province du Canada<sup>33</sup>.

Dans le camp unionnaire, on parle aussi de victoire jusqu'à la fin de mars<sup>34</sup>, mais les mentions de victoires, en ce qui a trait aux élections bas-canadiennes, s'estompent au fur et à mesure que les résultats définitifs parviennent aux journaux. Progressivement, on remplace la mention de gain électoral par l'insistance sur le fait que les antiunionnaires seront minoritaires à l'Assemblée législative; et sur l'inutilité de leur opposition. «But insignificant as they are in number, they are still more so, with one or two exceptions, in talent; and with whatever energy,

---

<sup>28</sup> *Gazette de Québec*, 8 avril 1841, p. 2.

<sup>29</sup> *Aurore des Canadas*, 6 avril 1841, p. 2.

<sup>30</sup> *Aurore des Canadas*, 16 avril 1841, p. 2.

<sup>31</sup> *Le Fantasque*, 19 avril 1841, p. 236-240.

<sup>32</sup> *Aurore des Canadas*, 16 avril 1841, p. 2. Il s'agit d'une version traduite et surtout moins radicale d'un article paru dans le *New York Sun* et rapporté dans l'édition du 12 avril de la *Quebec Gazette*. L'article original prévoit une autre révolution au Bas-Canada dans un délai inférieur à deux ans.

<sup>33</sup> *Gazette de Québec*, 5 avril 1841, p. 3.

<sup>34</sup> *Le Vrai Canadien*, 26 mars 1841, p. 3 et *Quebec Mercury*, 25 mars 1841, p. 2.

therefore, they may endeavour to oppose the new order of things, and the course of a Constitutional Administration founded upon them.<sup>35</sup>»

Ces élections, bien qu'elles semblent donner des résultats satisfaisants aux deux partis, entraînent de nombreuses conséquences qui paraissent alors difficiles à évaluer. Si les antiunionnaires sont fiers de leur résistance<sup>36</sup>, ils appréhendent toutefois le nouveau régime. Déjà, les manifestations haineuses à l'égard des Canadiens<sup>37</sup> et leur présence minoritaire au Parlement n'ont rien pour diminuer ces craintes à l'égard de l'Union.

«The nineteen French Canadians, out of 84 members, certainly will not be chargeable with any of the “factious”, “disloyal”, “Anti-British” proceedings of the new House of Assembly, or if they are so charged, nobody will believe it. The whole doings of the Assembly will be the work of what some, falsely and ridiculously enough, call the “Saxon race”, which forms a small part of the British people or of those descended from them, in America.»<sup>38</sup>

Par ailleurs, l'incertitude des alliances politiques à la future Assemblée (que ce soit avec les Réformistes ou Tories haut-canadiens)<sup>39</sup>, l'autorité déployée par les autorités gouvernementales lors de l'élection<sup>40</sup> et le contrôle réduit des députés sur les futures dépenses coloniales<sup>41</sup> contribuent aux réactions mitigées et à la prudence antiunionnaire, en ce qui concerne les perspectives d'avenir permises par cette victoire.

Pour les unionnaires, cette élection permet de tourner la page sur un passé regrettable. Le meilleur semble à venir, mais il faudra l'implication active de tous les Britanniques: si la question semble réglée sur le plan législatif, elle n'est pas encore résolue dans la pratique courante.

---

<sup>35</sup> *Montreal Gazette*, 27 avril 1841, p. 2.

<sup>36</sup> *Aurore des Canadas*, 16 avril 1841, p. 2.

<sup>37</sup> *Aurore des Canadas*, 6 avril 1841, p. 2.

<sup>38</sup> *Quebec Gazette*, 5 avril 1841, p. 3.

<sup>39</sup> *Aurore des Canadas*, 6 avril 1841, p. 2.

<sup>40</sup> Poulet Tonson, fausse correspondance entre Lord Sydenham et Lord Melbourne, *Le Fantasque*, 19 avril 1841, p. 238.

<sup>41</sup> *The Times and Commercial Advertiser*, 27 mars 1841, p. 3.

«With an Empire so vast as ours, containing so great a multitude of inhabitants of such diversity of religious, manners, customs and laws, nothing can be more difficult to ascertain, than the true policy which ought to regulate our authority over a people, at once alien to institutions and strangers to a mode of government whose principles and practice they are, for the most part, incapable of comprehending.»<sup>42</sup>

Il faudra donc se montrer patient et courageux pour mener les Canadiens dans le «droit chemin».

#### 4.2.2. Analyse

Bien que le résultat des élections soit encourageant pour la résistance antiunionnaire, il faut attendre l'ouverture de la première session du nouveau Parlement pour connaître le sort qui sera fait à l'idée de l'Union par les représentants élus. Jusqu'à ce moment, rien n'est réglé, même si les alliances politiques paraissent solides. Or, le vote du 23 juin 1841 sur le principe de l'Union révèle une orientation majoritaire différente de celle présentée au lendemain du scrutin: vingt députés bas-canadiens votent en faveur de l'Union, alors que dix-neuf représentants s'y opposent<sup>43</sup>. Ce renversement peut être attribuable à plusieurs facteurs, mais l'écart entre le vote du 23 juin et le résultat de l'élection de mars tel que présenté dans la *Gazette de Québec* à l'époque dépend aussi du portrait déformé de la situation, présenté par la rédaction du journal (voir tableau 4.4.). En effet, la *Gazette de Québec* avait alors classé parmi les députés «neutres ou aux principes incertains» quatre candidats qui, manifestement, recevaient l'appui du gouvernement colonial dans leur campagne: John Yule (Chambly), Colin Robertson (Deux-Montagnes), Michael McCulloch (Terrebonne) et Alexandre-Maurice Delisle (Comté de Montréal). D'ailleurs ce classement paraît inapproprié puisqu'au moment de publier cette analyse des élections, les plaintes concernant les vainqueurs et la dénonciation des irrégularités commises à ces élections circulaient depuis au moins deux semaines. Peut-être était-ce pour diminuer l'importance du vote unionnaire ou pour «embellir» la victoire antiunionnaire, mais cette estimation éloignait le lecteur de la réalité. Bien sûr, la rédaction du journal pouvait

---

<sup>42</sup> *Montreal Gazette*, 27 avril 1841, p. 2.

<sup>43</sup> Paul G Cornell, Table 1, «First Parliament, 1<sup>st</sup> Session, 1841: Divisions on the Principle of the Act of Union, June 23», *The Alignment of Political Groups in Canada, 1841-1867*

difficilement prévoir, à ce moment, l'absence de deux députés unionnaires (Michel Borne et Étienne-Pascal Taché) lors du vote et l'abstention normale du président de la Chambre Augustin Cuvillier, l'orientation politique réelle de deux candidats «neutres» (Marcus Child, ex-patriote et Stephen Sewell Foster) et la défection de David Burnet, pourtant pressentie durant la campagne électorale (voir tableau 4.5.).

**Tableau 4.4.**

Résumé des élections générales de 1841

Interprétation de la *Gazette de Québec* du 10 avril 1841

Types d'élection	Victoires antiunionnaires				Victoires unionnaires				Victoires de «neutres»			
	Circonscriptions (sur 40)		Sièges (sur 42)		Circonscriptions (sur 40)		Sièges (sur 42)		Circonscriptions (sur 40)		Sièges (sur 42)	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Par acclamation (17)	13	32,5	13	30,9	4	10,0	5	11,9	0	----	0	----
«Contestées» (23)	*10	25,0	10	43,5	*8	40,0	8	19,0	6	15	6	14,3
Protêts (7)	1	2,5	1	2,4	3	7,5	3	7,1	3	7,5	3	7,1
Total (40)	*23	57,5	23	54,8	12	30,0	13	30,9	6	15	6	15

\*= circonscription partagée entre les deux partis

**Tableau 4.5.**

Analyse des élections générales de 1841 en fonction du vote sur l'Union à l'Assemblée législative de la Province du Canada, le 23 juin 1841

Types d'élection	Victoires antiunionnaires				Victoires unionnaires			
	Circonscriptions (sur 40)		Sièges (sur 42)		Circonscriptions (sur 40)		Sièges (sur 42)	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Par acclamation (17)	13	32,5	13	30,9	4	10	5	11,9
«Contestées» (23)	9	22,5	9	21,4	14	35	15	35,7
Protêts (11)	2	5	2	4,8	9	23	9	21,4
Total (46)	*22	55	22	55,3	18	45	20	47,6

\*= 3 députés antiunionnaires ne se sont pas officiellement prononcés sur la question (2 absents, plus abstention de l'orateur).

Par ailleurs, l'analyse de l'élection de 1841 (voir figure 3.4.) permet de reconsidérer l'implication de Lord Sydenham dans le cours des élections et de constater l'étendue de son intervention et de celle de son gouvernement dans la conduite des élections. D'une part, des onze élections dénoncées pour leur caractère violent ou pour les infractions commises à l'encontre des lois électorales, neuf sont remportées par les candidats unionnaires. De plus, la plupart des circonscriptions remportées par les unionnaires se situent dans le District de Montréal, lieu privilégié des affaires bas-canadiennes, et berceau des Rébellions de 1837-38 et elles comprennent souvent une communauté anglophone importante (voir chapitre III). De plus, les déménagements de certains *polls* sont concentrés dans la région de Montréal et dans les endroits où les deux communautés linguistiques sont en présence, souvent à l'avantage de la partie anglophone de la circonscription.

#### 4.3. Conclusion du quatrième chapitre

À bien des égards, les analyses contemporaines des élections de 1834 et de 1841 se ressemblent. En 1834, les résolutionnaires, vainqueurs des élections, présentent d'abord l'issue du scrutin comme une victoire des principes politiques (réformistes, libéraux, etc.) puis, en

second lieu, des intérêts canadiens. À l'opposé, leurs adversaires antirésolutionnaires réfutent la validité de cette analyse et soulignent plutôt le caractère «national», voire «racial» des dernières élections. Si la victoire résolutionnaire signifie pour ses partisans une étape vers un monde meilleur, les antirésolutionnaires refusent cette interprétation et organisent une résistance aux «prétentions» résolutionnaires en fondant des associations constitutionnelles destinées à protéger les intérêts de la minorité d'origine britannique. En 1841, les antiunionnaires, qui l'emportent, mais de justesse, dans l'ancien territoire du Bas-Canada, perçoivent aussi la victoire comme un triomphe de principes politiques, mais cette fois, d'un tout un autre ordre. En effet, cette élection permet d'espérer, mais sans certitude, la modification des dispositions injustes à l'égard de la population bas-canadienne et, surtout des Canadiens français. Bien sûr, les unionnaires, défaits au Bas-Canada, n'affichent pas la déception habituelle du vaincu, mais ils démontrent plutôt une grande assurance, en vertu de leur prédominance à la Chambre d'assemblée de la Province du Canada. Ainsi, ce sont les vaincus qui démontrent le plus d'optimisme face à l'avenir alors que les vainqueurs sont conscients de la précarité de leur statut futur.

Dans les deux élections, les minorités (les anglophones du Bas-Canada en 1834 et les Canadiens français dans l'Union en 1841) dénoncent les préjugés «nationaux» et la volonté d'exclusion dont ils semblent faire l'objet de la part de la majorité. Selon les adversaires respectifs, les résolutionnaires en 1834 se servent injustement de leur statut de majorité à l'Assemblée pour brimer les droits d'un cinquième de la population afin d'accroître leur importance dans la colonie, alors qu'en 1841 les unionnaires cherchent injustement à faire payer les troubles antérieurs par les Canadiens français, et à consolider leur propre place dans la colonie.

Par ailleurs, la considération des partis en présence à l'égard des masses populaires ne change guère d'une élection à l'autre. Pour les résolutionnaires, puis les antiunionnaires, le peuple représente la base de leur électorat respectif: en 1834; le peuple, «éclairé» par ses représentants, contribue, par ses choix politiques, à la marche du Bas-Canada vers le progrès, mais en 1841, ce même peuple, dit fier et clairvoyant, élit des candidats opposés au nouveau régime et montre, par la même occasion, sa résistance au nouvel ordre des choses. En 1834, les

antirésolutionnaires, qui associent surtout les masses populaires à la partie canadienne-française de la population, considèrent le peuple bas-canadien responsable de l'issue malheureuse du scrutin, car son ignorance et/ou son manque d'éducation a permis sa manipulation par les dangereux chefs patriotes, hostiles aux Britanniques. En 1841, ce peuple ne montre guère plus de sagesse en reportant à l'Assemblée une majorité de représentants réfractaires à ce nouvel ordre des choses et opposés à la disparition de la culture française, pourtant appelée à s'éteindre.

Toutefois, un renversement se produit quant aux horizons évoqués par les vainqueurs et les défaits de 1834 et de 1841. Les résolutionnaires qui entrevoient en 1834 l'avenir avec optimisme, ne peuvent manifester qu'une satisfaction «contenue» lors de la victoire de 1841; même s'ils remportent une majorité de candidats défavorables à l'Union, ils sont conscients de leur importance limitée dans l'ensemble du Canada-Uni et ne peuvent compter que sur des alliances politiques, encore incertaines, avec des députés réformistes du Haut-Canada pour espérer améliorer leur sort. De leur côté, les antirésolutionnaires de 1834, dont une bonne partie se retrouve dans les rangs unionnaires en 1841, renoncent au pessimisme à teneur alarmiste qui les caractérisait en 1834, pour défendre, avec une conviction profonde, l'idée du destin prometteur et inéluctable qui a conduit à l'Union et à l'affirmation du caractère britannique de la province unie. Les Canadiens, s'ils sont encore là pour l'instant, s'effaceront progressivement de la scène politique pour éventuellement laisser toute la place aux loyaux sujets méritants...